



Association des Maires d'Indre-et-Loire

Déclarée officiellement en Préfecture le 14 Mars 1945, l'Association des maires d'Indre-et-Loire (type loi 1901) a décidé en 1983, dans le contexte de la décentralisation, de se doter d'un service d'accueil et de conseil, pour aider les maires dans leurs missions d'administration communale.

Le service d'accueil et de conseil a été inauguré en Novembre 1985.

L'Association – service d'accueil et de conseil – regroupe tous les maires d'Indre-et-Loire sauf un (Amboise, depuis 2016), soit 272 au total, ainsi que tous les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sauf la CC de Val d'Amboise (10 au total).

Missions :

- Liaison avec l'Association des Maires de France
- Publication d'informations sur l'actualité législative, réglementaire et toute autre question intéressant la gestion communale
- Service juridique : réponse à toute demande de renseignement juridique, économique, financier et technique
- Organisation de journées de formation des maires (agrément ministériel depuis le 1er Juillet 1994, renouvelé en 2019)
- Conseil en matière de contentieux administratif (à l'exclusion de tout acte de procédure, de représentation, de mémoire dans une instance juridictionnelle)
- Fourniture de toute documentation relative à l'administration de la commune

Engagements :

Etre un vecteur d'information sur les violences faites aux femmes, le cas échéant :

- par le biais de courrier aux maires
- via notre site Internet
- lors du congrès des Maires pour favoriser des contacts directs, notamment en invitant la déléguée aux droits des femmes d'Indre-et-Loire, pilote du protocole

Formation des acteurs :

Sensibiliser les maires d'Indre-et-Loire avec le soutien de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes